



Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet

Relève des compteurs et facturation sur la commune de MARCHEZAIS

Relève des compteurs en MARS avec une facture annuelle en AVRIL

Actualités du SMICA : Relèves, coupures eau potable, travaux sur réseau de distribution eau, ...

Page Facebook : SMICA28
Panneau Pocket (mot clé Anet)

Paiement :

- Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public à adresser à :
Trésorerie de Dreux Agglomération
1 bis, Rue des Granges
28100 DREUX
- Par virement sur le compte de la Trésorerie de Dreux Agglomération
RIB 30001 00356 C281000000021
IBAN FR15 3000 1003 56C2 8100 0000 021
BIC BDFEFRPPCCT
- Payable en espèces (dans la limite de 300 Euros) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

Mise en place du prélèvement mensuel :

Vous pourrez mettre en place le prélèvement mensuel après avoir eu une première facture et si votre consommation est supérieure à 30 m³. Vous pourrez alors nous envoyer votre RIB par mail ou par courrier et nous vous ferons parvenir le dossier à nous retourner signé.



*Syndicat Mixte Intercommunal
du Canton d'Anet*

Tarif eau potable 2023

Prix du m³ d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- Marchezais 1,43€ HT (+ TVA 5,50%)

Les taxes seront perçues selon les taux fixés par les organismes suivants :

- Agence de l'eau : Pollution domestique 0,380€ HT (+ TVA 5,50%)
- Département : FSIAREP 0,077€ HT (+ TVA 5,50%)

Abonnement annuel : 18,18€ HT (+ TVA 10%)



*Syndicat Mixte Intercommunal
du Canton d'Anet*

**Bordereau de prix
« Usager, Travaux techniques et Pénalités »**

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 (révisable par délibération du Conseil Syndical)

	COÛT TTC en Euros
Frais de résiliation	15,00
Frais de fermeture de branchement	15,00
Frais de réouverture de branchement	15,00
Branchement neuf	sur devis
Prix de facturation d'un compteur – selon diamètre sur responsabilité de l'abonné	Prix coûtant selon devis
Vérification ou étalonnage de compteur	sur devis
Défaut de souscription d'abonnement auprès du SMICA	150,00
Piquage avant compteur sur réseau du service d'eau – hors frais de remise en service sur devis –	3.000,00
Compteur démonté et/ou reposé à l'envers – hors frais de remise en service sur devis –	500,00
Bris de scellé, cache ou plomb ou détérioration d'équipement (robinet, radio, ...), compteur gelé, compteur disparu – hors frais de remise en service sur devis –	500,00
Tentative ou manœuvre de robinet de prise ou vannes sur conduite d'alimentation générale (bouche à clé) intempestive – hors frais de remise en service sur devis –	500,00
Utilisation d'eau potable sur la voie publique ou toute source d'alimentation en eau potable sans compteur ni autorisation – hors frais de remise en service sur devis –	500,00